

## Sortie d'essai en réadaptation (dernière mise à jour: 16.12.2025)

<b>Champ d'application</b>	Ce code n'est valable que pour la réadaptation neurologique (BA.1-), la réadaptation psychosomatique (BA.2-) et la réadaptation pédiatrique (BA.7-)
<b>Description succincte</b>	La sortie d'essai à des fins thérapeutiques [SET], y compris la sortie d'essai à des fins pédagogiques/scolaires chez les enfants et les adolescents, fait partie intégrante d'un plan de traitement ou d'intervention dans les cliniques et services de réadaptation. Elle a pour objectif de tester, pour une durée limitée, la capacité de participation et d'évaluer une réintégration réaliste et autonome dans l'environnement personnel, domestique, scolaire et professionnel (école/formation, travail, famille, logement). Elle a également pour objectif de déterminer et utiliser les moyens auxiliaires dans cet environnement.
<b>Équipe thérapeutique</b>	Équipe multiprofessionnelle sous la direction d'un médecin spécialiste conformément aux documents «Document de référence concernant l'infrastructure et le personnel des codes CHOP BA.[...]» sous «Caractéristique minimale point 0, document de référence» de la catégorie BA.- «Réadaptation».
<b>Prestation</b>	<p>La SET nécessite une indication individuelle, une prescription, une surveillance et une documentation par le médecin traitant.</p> <p>La SET comprend:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. une préparation individuelle, c'est-à-dire l'élaboration d'un plan d'activité pour la SET, d'un plan d'urgence, le cas échéant d'une médication d'urgence, la mise à disposition et la délivrance des médicaments personnels pour la durée du retour dans l'environnement habituel et le contrôle de la capacité à collaborer par un professionnel de l'équipe thérapeutique mentionnée sous la caractéristique minimale point 2, juste avant le début de la SET.</li><li>2. la possibilité pour le patient et son entourage de contacter en permanence (24h) par téléphone un professionnel de l'équipe thérapeutique mentionnée sous la caractéristique minimale point 2. En veillant à une autonomie la plus grande possible adaptée à l'état du patient pour profiter d'un cadre le plus proche possible de la réalité lors de la sortie,</li><li>3. la possibilité de retour permanente de bas seuil dans le lieu de traitement sur la place réservée en cas de crise ou d'urgence (24h). Un professionnel de l'équipe thérapeutique mentionnée sous la caractéristique minimale point 2 est disponible sur place 24h/24. De plus, un médecin disponible sur demande pour une évaluation médicale et un traitement est joignable 24h/24,</li><li>4. le contact, dans les 24 heures après le retour, avec un professionnel de l'équipe thérapeutique mentionnée sous la caractéristique minimale point 2 - échange et documentation sur les réussites et les difficultés rencontrées lors de la SET, exécution des mesures prescrites, telles que par exemple</li></ol>

l'évaluation de l'autonomie dans l'environnement domestique/scolaire, l'évaluation des thérapies, les besoins en moyens auxiliaires ou les adaptations du logement, le travail à l'essai, les adaptations du poste de travail. BB.31 18 Réadaptation (BA-BB) BB.33 CHOP

**Saisie**

Chaque sortie d'essai à visée thérapeutique est saisie individuellement.

- absence jusqu'à 24 heures
- absence de plus de 24 heures jusqu'à 48 heures
- absence de plus de 48 heures jusqu'à 72 heures
- absence de plus de 72 heures

**Exclusion**

Omettre le code - Sortie d'essai en psychiatrie (enfants, adolescents et adultes), selon la durée (94.3F.-)

Les informations se basent sur la CHOP et la circulaire pour les codeuses et codeurs.  
Toutes les informations sont sans garantie.